

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL SUD-OUEST
LIGUE WILAYA DE FOOTBALL NAAMA

Site web : <https://www.lwfnaama.dz/> / Facebook : lwfnaama / Email: lwfnaama@hotmail.fr

COMMISSION WILAYA DE DISCIPLINE

Procès –Verbale N°14 Séance du 25/03/2024

Membres Présents :

ORDRE DU JOUR :

- 1- Traitement des affaires
- Vu les feuilles de match.
- Vu les rapports des arbitres.
- Vu les rapports des délégués

MM LASKRI	Habib	Président
KHERRAFI	Gherissi	Secrétaire
BELLIA	Ibrahim	Membre

*****Championnat Division Honneur*****
14^{ème} journée

DEFALCATION

Vu l'affaire n°11 parue sur PV n°05 du 21 Janvier 2024 et l'affaire n°17 parue sur PV N°8 portant sanction financière à l'encontre du JSS Sfissifa ;

Vu la mise en demeure n°76 du 11 Mars 2024 fixant les échéances du 22 Février 2024 Au 01 Mars 2024.

Vu les dispositions de l'article 133 du RCFA Séniors ;

Vu le non paiement dans les délais ;

la commission décide :

Défalcation d'un (01) point à l'équipe sénior du JSS à compter du 25 Mars 2024

AFFAIRE N°28: Rencontre CASEK // MBA du 22/03/2024

-Partie non jouée

-Vu la feuille de match

-Vu le rapport de l'arbitre

-Attendu que l'arbitre de la rencontre CASEK // MBA n'a pas eu lieu suite de l'effectif réduit des (2) clubs CASEK et MBA à l'heure prévue de la rencontre.

-Attendu qu'après l'attente d'un laps de temps réglementaire, l'arbitre établit un constat l'effectif réduit des 2 clubs.

- Attendu que l'arbitre en agissant de la sorte a fait une juste application de la réglementation.

Par ces motifs la commission décide (article 57 des R.G. de la FAF.Phase retour

Match perdu par pénalité pour pour les deux clubs CASEK et MBA

Défalcation de 06 point pour les deux (2) clubs à savoir CASEK et MBA

Amende de 5.000,00 pour les 02 clubs CASEK et MBA.

AFFAIRE N°29: Rencontre OMAS // JSS du 23/03/2024

-Joueurs expulsés

- BOUCHETA Chahine Licence n° JOO24 « OMAS » pour cumul cartons (CAS + CAS)

Sanction : 01 match suspension ferme Article 103 des R.G. de la FAF

Joueurs Avertis :

-MANSOURI Ibrahim licence n°23W45J0400 « OMAS » pour Contestation de décision

Amende de 5.000,00 DA en application Circulaire FAF n°02 du 09/11 2023

Dirigeant avertis :

-CHIHA Safwane licence n°23W45E0006 « OMAS » pour Contestation de décision

Amende de 5.000,00 DA en application Circulaire FAF n°02 du 09/11 2023

Président de la Commission
HABIB LASKRI